

## Étendre son autorisation d'exercice de conducteur de taxi

Référence : FPROSER002

Thématique : Me former aux métiers de services

### FORMATION AUX METIERS DE SERVICE

Taux de satisfaction 1er semestre 2024 : 100%

100% des stagiaires se déclarent satisfaits

concernant la possibilité de mettre en œuvre les connaissances acquises en formation dans leur activité

**« Vous permettre de poursuivre l'exercice de votre métier de conducteur de taxi dans un département autre que celui dans lequel vous avez obtenu votre examen. Formation mobilité. »**

### Objectifs

Etendre son activité de conducteur de taxi dans un département autre que celui dans lequel la carte professionnelle a été obtenue \*.

A l'issue de la formation, vous serez capable de connaître : le nouveau département d'exercice de votre activité taxi

- La structure administrative
- Les axes routiers et dessertes
- Les sites touristiques
- Les manifestations culturelles
- La réglementation locale
- La tarification

*(\* Arrêté du 17 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 11 août 2017 relatif à la formation continue des conducteurs de taxi et conducteurs VTC et à la mobilité des conducteurs de taxi*

### Public

- Conducteurs de taxi

### Contenu

#### *Connaissance du territoire*

- Connaître le découpage administratif du département, arrondissements, cantons, communes

- Connaître les principaux axes routiers du département
- Connaître les villes préfectorales
- Connaître les principaux sites touristiques du département.

### **Réglementation locale**

- Connaître les textes régissant l'activité de conducteur de taxi
- Connaître le contenu de la convention conclue avec la caisse primaire d'assurance maladie
- Les arrêtés préfectoraux et municipaux sont fournis

### **Prérequis**

- Être titulaire d'une carte professionnelle de conducteur de taxi en cours de validité

### **Méthodes mobilisées**

- Formation en présentiel
- Apports théoriques, exercices, QCM

### **MOYENS TECHNIQUES :**

- Salles de formation équipées de vidéo projecteurs, salles informatiques

### **Délais et modalités d'accès**

- Sur dossier d'inscription toute l'année
- 2 sessions par an : Février et Septembre
- Places limitées

### **Modalité d'évaluation**

- Evaluation des acquis en début et fin de formation
- Une attestation du suivi de la formation à la mobilité est remise en fin de formation.
- Une autorisation d'exercice est ensuite délivrée par le préfet du département

### **Durée**

- 14 heures

### **Tarif**

- 239 € nets de taxe / jour
- Possibilité de prise en charge totale ou partielle selon les conditions des organismes de financement de la formation professionnelle

### **Lieu de Formation**

- LE MANS



### **Accessibilité**

Pour les personnes qui rencontreraient des difficultés issues d'une situation de handicap, même léger, merci de nous contacter afin d'établir les modalités d'accessibilité et d'adaptation à la formation.

### **Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire**

Siret : 130 020 688 00011

Code APE : 9411Z

*Date de mise à jour : 26 août 2024*

Délivré par:

- Le Mans (CMA72 accueil) : 5, cour Etienne-Jules Marey - CS 81630 - 72016 LE MANS CEDEX 2
- Le Mans (CMA72 formation continue) : 5, cour Etienne-Jules Marey - CS 81630 - 72016 LE MANS CEDEX 2
- CMA Pays de la Loire (siège régional) : 6, boulevard des Pâtureaux - 44985 SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE CEDEX

Prochaines sessions:

- CMA Pays de la Loire (siège régional) - Programmation en cours, pour toute information sur une date, un lieu, nous contacter. - Pas de date limite d'inscription

Tarifs:

- CHEF(FE) D'ENTREPRISE - contact
- SALARIE(E) - contact